



## Abonnements télévision dans une hlm

Par **mathieuyv\_old**, le **13/11/2007** à **09:14**

Je suis actuellement logé par l'office public de l'habitat de la ville d'Epinal.  
Cet organisme impose a ses locataires un abonnement NOOS numericable pour une somme de 106 euros / an.

Est-ce legal qu'une organisme public accorde un monopole a une société privée ?

Comment puis-je me liberer de cet abonnement car je paye deja un abonnement télé avec ma connection internet.

Merci de m'informer.